

PROJET EDUCATIF

1 INTRODUCTION

Le **projet éducatif** de l'enseignement communal ucclóis définit la politique que veulent suivre le pouvoir organisateur et les membres de la communauté scolaire en matière d'éducation et d'enseignement. Il énonce les spécificités des écoles communales, leur finalité et les valeurs autour desquelles elles s'articulent.

2 LES VALEURS

Toute action éducative est porteuse de valeurs, créatrice d'attitudes et d'aptitudes.

Toutes les personnes impliquées, à quelque titre que ce soit, dans le processus d'instruction et d'éducation, s'accordent sur les valeurs suivantes. Elles s'engagent à les promouvoir, à les transmettre, à les garder à l'esprit dans toute activité d'enseignement.

2.1. Valeurs intellectuelles

- L'instruction : aimer apprendre et savoir ;
- La curiosité : s'informer, aimer connaître ;
- La compétence et l'efficacité : comprendre, raisonner scientifiquement, savoir inventer et créer, aimer l'exactitude, la rigueur, l'ordre et la méthode dans le travail ;
- L'objectivité : juger sans passion et sans idée préconçue.

2.2. Valeurs culturelles et esthétiques

- L'humanisme et l'éclectisme : apprécier les arts et les sciences, la nature et les sports ; avoir le sens du beau, du vrai et du juste ; être ouvert à toutes les réflexions et toutes les matières ; respecter les autres langues et cultures ; voir les interactions enrichissantes qui existent entre les civilisations.

2.3. Valeurs morales et spirituelles

- L'amitié et la fraternité ;
- La générosité et la solidarité ;
- La tolérance : respecter les autres, mais sans complaisance ni faiblesse ;
- La responsabilité : être vrai, original, mais maître de soi et avec un jugement autocritique ;
- La justice et l'honnêteté : dire la vérité, pratiquer la justice, penser avec droiture ;
- L'effort : se dépasser, car le travail personnel reste le meilleur garant de l'épanouissement individuel et de l'intérêt collectif.

2.4. Valeurs sociales

- La sociabilité : développer le sens de la coopération et du dialogue ;
- La liberté : lutter contre toutes les formes d'oppression ;
- La démocratie : avoir conscience de son rôle de citoyen, connaître ses droits et ses devoirs.

3 IMAGE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Des valeurs qui précèdent, découle une image-guide de l'école communale ucquoise.

L'école est un lieu de formation et d'apprentissage, qui veut assurer à ses élèves une formation solide et des savoirs rigoureux, leur apporter de bonnes habitudes de travail et leur inculquer la fierté du travail bien fait. Elle veut former des êtres libres, responsables et solidaires, disposant du bagage nécessaire pour poursuivre leurs études le plus loin possible et pour réussir leur vie.

L'école est un lieu d'épanouissement : rigoureuse et exigeante, certes, l'école communale veut aussi respecter la personnalité de chaque enfant. Elle entend permettre à chacun de développer ses potentialités, afin de lui donner toutes ses chances de bonheur et d'insertion harmonieuse dans la société.

L'école est un lieu de rencontre. Elle est :

- publique, ouverte à tous, quelles que soient les origines sociales, culturelles, raciales ou les capacités des enfants ;
- pluraliste et tolérante : respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et religieuses, politiques et idéologiques, l'école communale garantit la liberté des consciences ;
- neutre mais engagée : en respectant les opinions de chacun, l'école communale favorise le débat, compare les idées, organise le dialogue et permet à chacun de tirer profit de la confrontation ; elle exclut, à cet effet, toute expression ostentatoire des appartenances politiques, philosophiques ou religieuses ;
- démocratique : proche du citoyen, gérée par des responsables élus, l'école s'efforce de répondre aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation et d'enseignement ; produit et productrice de démocratie, elle forme des citoyens efficaces et capables d'assumer des responsabilités familiales, professionnelles et sociales.

PROJET EDUCATIF DES ECOLES COMMUNALES D'UCCLE

- 1. Les écoles communales d'Uccle sont ouvertes à tous, quelles que soient les origines sociales, culturelles, raciales ou les capacités des enfants. Respectueuses de toutes les conceptions philosophiques et religieuses, elles garantissent la liberté des consciences.*
- 2. Elles assurent aux élèves une formation solide et des savoirs rigoureux, leur apportent de bonnes habitudes de travail et leur inculquent la fierté et l'utilité du travail bien fait.*
- 3. Les méthodes et moyens pédagogiques qu'elles emploient, les matières qu'elles enseignent, l'effort et la discipline qu'elles demandent, tendent à permettre à chacun des élèves de développer ses potentialités, de poursuivre ses études le plus loin possible et de s'accomplir.*
- 4. Les valeurs intellectuelles, culturelles, morales et sociales proposées aux élèves ont pour but de les aider à devenir des êtres libres, responsables, créatifs et solidaires, respectueux des particularités de chacun, conscients de leurs possibilités, ouverts au changement et capables de l'intégrer.*
- 5. Toutes les personnes impliquées dans le processus d'instruction et d'éducation propre aux écoles communales d'Uccle œuvrent à promouvoir et à transmettre les principes du présent projet éducatif.*

PROJET PEDAGOGIQUE

1 OBJECTIFS

Le projet pédagogique de l'enseignement communal uclois énonce les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif et ceux assignés à l'Ecole par le Décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement.

2 METHODES ET MOYENS

L'acquisition des connaissances et le développement des différents modes d'expression et de communication sont assurés par l'emploi de techniques pédagogiques performantes et adaptées.

Les écoles communales mettent donc en œuvre une combinaison harmonieuse entre un enseignement traditionnel, faisant appel à des méthodes éprouvées, et un enseignement en évolution, ouvert aux innovations, au progrès, aux technologies nouvelles, aux langues et aux cultures étrangères.

3 MATIERES

3.1. Matières formatives de base

- L'accent doit être mis en permanence sur la connaissance du français : une bonne compréhension de lecture, un vocabulaire riche et précis, une orthographe irréprochable, une grammaire et une syntaxe rigoureuse sont indispensables à l'acquisition d'un raisonnement logique et à son expression claire.
- L'acquisition d'un raisonnement mathématique logique doit reposer sur la maîtrise des notions de calcul, d'arithmétique, de géométrie et de système métrique.

3.2. Autres matières

- L'apprentissage des langues étrangères, en tout premier lieu le néerlandais, doit être facilité par une méthodologie efficace et attrayante, fondée prioritairement sur la communication orale.
- L'histoire, la géographie et les sciences éveillent l'intérêt des élèves et les ouvrent à la culture générale qui aide à comprendre le monde. Les activités d'éveil doivent être resituées dans un programme scolaire structuré.

3.3. Les matières enseignées doivent être assimilées et retenues

- L'accent sera mis sur l'importance de la mémoire. Celle-ci sera développée et entretenue par des exercices spécifiques, notamment dans les matières formatives de base.
- Tout au long de l'année scolaire, des évaluations formatives, sanctionnées par des notes chiffrées ayant pour critères la restitution, l'exploitation et l'extension des matières enseignées, apprendront aux élèves à fournir un effort régulier et les aideront à combler leurs lacunes éventuelles.
- Un travail constant sera exigé des élèves : des leçons et des devoirs quotidiens seront demandés en quantité proportionnée dès la première année primaire ; la tenue des cahiers et la présentation des travaux devront être claires et soignées.
- Deux sessions d'examens par année scolaire permettent de récapituler une matière plus globale et de mesurer l'acquis des élèves. Elles leur apprendront à fournir un effort plus important à certains moments de l'année et les prépareront ainsi à passer ultérieurement d'autres examens.

4 AUTRES ACTIVITES

- L'école organise d'autres activités dans le but de contribuer à l'épanouissement global de chaque élève, de découvrir et de développer ses aptitudes particulières. C'est ainsi que seront organisés, dans les limites du subventionnement par la Communauté française et des moyens supplémentaires mis à la disposition de l'enseignement communal par les autorités ucloises, des cours d'éducation physique et de natation, des activités sportives, des ateliers scientifiques et artistiques.
- L'école organise également des excursions éducatives et récréatives, ainsi que des classes de dépaysement. En aucun cas, un élève ne pourra être empêché de participer à ces activités pour des raisons financières.

5 ROLE EDUCATIF

Education, comportement et discipline apprennent aux élèves à respecter les autres et eux-mêmes, et leur permettent de vivre en harmonie avec la société.

L'école entend jouer pleinement son rôle éducatif et invite les parents à la seconder efficacement dans cette mission.

6 MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AIDER LES ELEVES A REpondre AUX EXIGENCES DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'école a pour mission de mettre tout en œuvre pour amener le plus grand nombre possible d'élèves sur la voie de la réussite, quelles que soient leurs facultés ou leur condition. Les exigences induites par le présent projet pédagogique incitent les élèves à se dépasser.

Cette philosophie de l'enseignement se traduit par des interventions concrètes dès l'école maternelle. Le passage à l'école primaire y sera préparé par le caractère formatif des activités quotidiennes, par le recours à des techniques telles que la psychomotricité et la graphomotricité, par l'organisation d'activités décloisonnées entre les deux niveaux d'enseignement.

A l'école primaire, une aide spécifique sera apportée aux élèves en difficulté : cours de logopédie, classes d'adaptation, cours d'adaptation à la langue de l'enseignement.

Tous les élèves auront, en outre, la possibilité de fréquenter les travaux dirigés organisés après leur journée de classe.

Enfin, la transition entre le dernier degré primaire et l'enseignement secondaire sera favorisée par la solidité de la formation dispensée, par son adéquation aux exigences initiales de l'école secondaire et, dans les cas où cela est réalisable en pratique, par l'assouplissement du titulariat au 3^{ème} degré primaire.

PROJET PEDAGOGIQUE

- 1. Afin de rencontrer les objectifs généraux et particuliers fixés par le Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement, les écoles communales d'Uccle mettent en œuvre une combinaison harmonieuse entre un enseignement traditionnel, faisant appel à des méthodes éprouvées, et un enseignement en évolution, ouvert aux innovations pédagogiques.*
 - 2. Elles mettent en permanence l'accent sur les matières formatives de base que sont le français et les mathématiques, ainsi que sur le néerlandais, l'histoire, la géographie et les sciences.*
 - 3. Par d'autres activités, telles que l'éducation physique, la formation artistique et culturelle, elles contribuent au développement harmonieux des élèves.*
 - 4. Elles veillent à ce que les matières enseignées soient assimilées et retenues, restituées, exploitées et étendues. En exigeant un travail scolaire rigoureux, elles préparent les élèves à leurs études ultérieures et à une vie active épanouie.*
 - 5. Elles entendent jouer pleinement leur rôle éducatif.*
- Elles apportent aux élèves toute l'assistance possible, tant sur le plan pédagogique que social et psychologique, afin de leur permettre de répondre à ces exigences.*